




SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE  
DE LA BASSE LIMAGNE

Envoyé en préfecture le 16/09/2022  
Reçu en préfecture le 16/09/2022  
Affiché le   
ID : 063-256300187-20220915-B2022\_09\_28-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Bureau Syndical du  
15/09/2022

Délibération  
n° B 2022-09-28

Date de convocation :  
05/09/2022

Nombre de membres  
en exercice : 15  
Nombre de membres  
présents : 10  
Nombre de suffrages  
exprimés : 10

VOTE :  
Pour : 10  
Contre : 0  
Abstention : 0

Secrétaire de  
séance :  
Guillaume  
DAUPHANT

L'an deux mil vingt-deux, le 15 septembre, le Bureau Syndical de la BASSE-LIMAGNE, s'est réuni à JOZE, sous la Présidence de Monsieur René LEMERLE.

Etaient présents : Voir liste jointe.

Objet : **Travaux RAVEL : validation projet + lancement consultation du marché subséquent MS6 (AC SBL) + signature du marché**

Monsieur le Président rappelle aux délégués que, dans le cadre des travaux de voirie devant être réalisés sur la commune de RAVEL, des travaux d'alimentation en eau potable sont prévus. Le montant du projet s'élève à 120 000 € HT.

- **RAVEL – impasse de Lamias : 60 m Fonte 150mm + 45m Fonte 60mm + 5 branchements : 36 000€**
- **RAVEL – CHEZ Farioux : 290m fonte 100 + 50m PEHD 60 + 6 branchements : 84 000 €**

Le bureau doit délibérer afin de valider le projet, d'autoriser le lancement de la consultation à l'aide de l'accord cadre travaux SBL et d'autoriser le président à signer le marché subséquent selon l'avis de la CAO.

### DELIBERATION

Le Bureau Syndical, les explications du Président entendues :

- Valide le projet désigné ci-dessus,
- Autorise le lancement de la consultation à l'aide de l'accord cadre travaux SBL,
- Autorise le président à signer le marché subséquent MS6 selon l'avis de la CAO.

FAIT & DELIBERE, les mêmes  
Jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,  
René LEMERLE

